



RCS : ST QUENTIN
Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00126
Numéro SIREN : 378 970 263
Nom ou dénomination : SOGAREX

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2013 sous le numéro de dépôt 1149

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

SOGAREX
23 avenue Faidherbe
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SOGAREX

Numéro RCS : 378 970 263

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 1990B00126

Adresse : 23 avenue Faidherbe
02100 Saint-Quentin

Numéro du Dépôt : 2013R001149 (2013 1151)

Date du dépôt : 23/05/2013

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 26/04/2013

1 - Décision : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Délivré à Saint-Quentin le 23 mai 2013

Le Greffier,



SOGAREX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 525 000 euros
Siège social : 23 avenue Faidherbe
02100 SAINT-QUENTIN
378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2013

L'an 2013
 Le 26 avril
 A 19 heures

Les associés de la société « SOGAREX », société à responsabilité limitée au capital de 525 000 euros, divisé en 3500 parts de 150 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|---------------------|
| - Monsieur Jean SAPHORES, propriétaire de : | 1469 parts sociales |
| - Monsieur Gilles GOUHIER, propriétaire de : | 1470 parts sociales |
| - la Société EVI - CAP EXPERT, propriétaire de :
représentée par Madame Emmanuelle VAN ISACKER | 59 parts sociales |
| - Monsieur Jean-Marie FOUBERT, propriétaire de : | 1 part sociale |
| - Monsieur Daniel MOREAU, propriétaire de : | 1 part sociale |
| - la Société SOMIGEC, propriétaire de :
représentée par Monsieur François VANSTEENBERGHE | 498 parts sociales |
| - Madame Emmanuelle VAN ISACKER, propriétaire de : | 1 part sociale |
| - Monsieur François VANSTEENBERGHE, propriétaire de : | 1 part sociale |

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean SAPHORES, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

n JJ el ce JNF N

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 novembre 2011 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer :

- la société « F C N »
ayant son siège social 45 rue des Moissons – 51100 REIMS
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 332 080 089
représentée par Madame Sabine ROGER
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

- la société « F C F »
ayant son siège social 45 rue des Moissons – 51100 REIMS
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 429 604 523
représentée par Monsieur Philippe PEUCHERET
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A JJ d Ce JNF N

Madame Sabine ROGER représentant la société « FCN » et Monsieur Philippe PEUCHERET représentant la société « FCF » ont fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient les mandats qui viendraient à leur être confiés et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.



The image shows five handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and appear to be the names of the board members and associates mentioned in the text above.